



## ZOOM sur le Pôle Aménagement du Territoire

### Edito



Offrir une production de fruits et de légumes variée et de saison, représentative du terroir, poser les bases d'une alimentation saine, créer un lien social entre les citoyens et les agriculteurs, améliorer le cadre de vie en recréant un paysage agraire, tels sont les multiples intérêts que présente la réintroduction de l'agriculture en ville, même si le potentiel de production reste limité.

La Chambre d'agriculture contribue au développement d'une agriculture urbaine professionnelle, s'appuyant sur des bases techniques solides garantissant de bons résultats agronomiques et économiques.

Jean-Pierre GROSSO, élu à la Chambre d'agriculture 13.

### En bref

#### L'agriculture urbaine a toujours existé

Il y a une cinquantaine d'années, le territoire marseillais était résolument agricole, les quartiers de Mazargues, de Ste-Marguerite et de Château-Gombert notamment, comprenaient de nombreuses exploitations horticoles et maraîchères qui alimentaient la ville.

Peu à peu, le développement urbain a repoussé ces entreprises vers la Vallée de L'Huveaune et vers les pourtours de l'Étang de Berre.

Les expropriations ont été, pour certains, l'opportunité de réinvestir sur des unités foncières plus importantes et de se moderniser. C'est ainsi que le pôle de serre de Berre a vu le jour pour devenir à la fin des années quatre-vingt-dix, le premier bassin de production de tomates d'Europe.

Dans le même temps, les exploitations de la Vallée de l'Huveaune se sont tournées vers le maraîchage spécialisé afin d'approvisionner la ville sur les marchés de demi-gros.

En période récente, l'agriculture périurbaine se tourne vers la vente au détail pour répondre à la demande accrue des citadins. L'agriculture urbaine offre, à la marge, de nouvelles opportunités d'installation.

### Repères

L'agriculture urbaine à Marseille représente **40 ha** exploités par une quinzaine d'exploitations, ce qui représente **600 tonnes** de légumes produites, soit l'approvisionnement de **4 400 consommateurs** (0,5 % des Marseillais).

### Expérimentation - Un verger maraîcher à Marseille !



#### Conception et mise en œuvre d'un verger expérimental périurbain à Marseille

Face au constat d'un déficit de production de fruits à Marseille et afin de répondre à une demande locale, le Conseil Départemental et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône se sont associés pour concevoir, mettre en place et promouvoir un verger expérimental périurbain à Marseille.

Cette expérimentation, sur un terrain de M. GARNERONE Lionel, vise à définir les conditions économiques, techniques et environnementales de l'installation d'exploitations urbaines ou périurbaines en circuit court et en agriculture biologique, axées sur une production fruitière diversifiée associée à la production de légumes.

Cette mise en place pose la question du choix des variétés adaptées aux conditions climatiques, pédologiques et commerciales.

Dans un souci de création de références et de transférabilité du projet, l'objectif de « Fruits en ville » est d'élaborer, sur ce projet, des références technico-économiques et environnementales à partir de ce site pilote « en vraie grandeur ».

En outre, les porteurs de projets et nouveaux maraîchers à proximité du site sont invités à participer à toutes les étapes de suivi de ce projet avec les partenaires techniques spécialisés : AGROOF, Jean-Luc PETIT, consultant en arboriculture fruitière biologique, GRCETA, CETA de Berre, CRIIAM Sud et bien sûr Lionel GARNERONE et ainsi bénéficier de cette expérimentation.

C'est ainsi que la plantation des arbres fruitiers qui s'est déroulée le **mercredi 19 janvier dernier** a rassemblé **12 porteurs de projets et agriculteurs récemment installés**. Des moments d'échanges ont été proposés avec les **conseillers techniques**. Les échanges très fructueux ont montré tout l'intérêt de cette expérimentation pour les porteurs de projets. À renouveler pour les autres étapes techniques au dire de tous les participants !

**Votre contact : André VILLENEUVE : 06 89 07 20 39**  
a.villeneuve@bouches-du-rhone.chambagri.fr

### Focus

#### Le recours à l'appel à candidature

Lorsqu'une commune souhaite installer un agriculteur sur un terrain public, il est nécessaire de procéder à un appel à candidature. Cette procédure permet d'expertiser le bien foncier et d'élaborer un cahier des charges compatible à la fois aux potentialités du terrain et aux objectifs fixés par la collectivité (approvisionnement de la cantine scolaire, par exemple).

L'appel à candidature permet de sélectionner un agriculteur en toute équité selon ses motivations, ses compétences techniques et son adhésion au projet municipal. L'appel à candidature comprend une phase d'expertise (localisation du terrain, principales caractéristiques, aptitudes agronomiques, irrigation, règles d'urbanisme), une phase de rédaction du cahier des charges, une publicité élargie pour recruter des candidats, un jury de sélection et la signature d'un bail.

Le montant du loyer doit être attractif et la commune peut dispenser l'agriculteur de son paiement durant les premières années.

### Les collectivités qui installent des agriculteurs !



Depuis plusieurs années, face à la rareté du foncier urbain et périurbain et à la difficulté d'accès pour les porteurs de projets, plusieurs collectivités ont décidé d'acheter ou de conserver du foncier agricole pour le mettre à disposition de ces derniers. Bien sûr, la prise de décision a pu être parfois longue mais, force est de constater que le mouvement de fond est enclenché. La participation de la Chambre d'agriculture a été déterminante, elle a su montrer aux collectivités qu'elles pouvaient s'appuyer sur son expertise technique pour garantir les meilleures chances de succès à l'accompagnement de ces projets.

C'est ainsi que la commune de Gignac-la-Nerthe a acheté depuis une décennie des terres agricoles et a demandé à la Chambre d'agriculture de l'accompagner pour installer des agriculteurs en agriculture biologique. 4 agriculteurs (maraîchers, éleveur ovin, lombriculteur) ont pu s'installer sur des terres communales avec une location par la mairie et ainsi relancer une dynamique sur une zone agricole délaissée par le passé.

À Marseille, la SOLEAM et la Métropole ont installé 5 maraîchers toujours en s'appuyant sur le savoir-faire de la Chambre d'agriculture. La commune d'Aubagne vient d'acquiescer 7 ha de terres agricoles et a le projet d'y installer 5 agriculteurs (maraîchage, PPAM et volailles). Elle vient de faire appel à la Chambre d'agriculture pour l'accompagner.

Si les collectivités n'ont pas vocation à acheter tout le foncier agricole, elles ont souvent l'ambition de redynamiser une agriculture mise à mal par une pression foncière exacerbée à proximité des grandes villes et à favoriser le lien ville/campagne avec des exploitations ouvertes au public. Les agriculteurs restent les meilleurs communicants pour présenter la réalité d'une exploitation agricole souvent en décalage avec la perception des urbains.

**Votre contact : André VILLENEUVE : 06 89 07 20 39**  
a.villeneuve@bouches-du-rhone.chambagri.fr

## La Chambre d'agriculture & vous

### Vos prochaines formations

➤ **Devenir Sauveteur Secouriste du Travail** : 2 jours, les 11 et 18 mars à la Maison Familiale et Rurale de Garachon de Lambesc.

➤ **Réparer et entretenir ses tronçonneuses et petits matériels de motoculture** : 3 jours, les 14, 15 et 16 mars à la Maison Familiale et Rurale de Garachon de Lambesc.

➤ **Réaliser la taille du vignoble en tenant compte du gel du 8 avril 2021** : 1 jour, le 17 mars - Département 13.

**Votre contact Service formation** : 04 42 23 86 22 - 06 73 27 83 81  
formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➤ Découvrez l'ensemble de nos formations sur [www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former](http://www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former)

### Des prestations sur mesure

#### La gestion du territoire

Nous vous aidons à développer votre activité dans le respect de la réglementation.

■ La construction en zone agricole :  
Connaître la réglementation et les champs du possible.

■ Les impacts des chantiers et grands ouvrages :

- Indemnisation des dégâts occasionnés par les grands ouvrages : connaître les protocoles existants, préparer la négociation avec le maître d'œuvre, calculer le montant des indemnités, être appuyé dans la gestion des contentieux ;  
- Calcul d'indemnité d'expropriation : connaître les conditions financières d'expropriation liées au préjudice foncier de votre exploitation.

■ Les documents d'urbanisme  
S'impliquer dans les décisions d'urbanisme :  
- Connaître les projets d'urbanisme dans votre commune ;  
- Mesurer les enjeux pour l'agriculture ;  
- Défendre le potentiel agricole dans les décisions relatives aux zonages et aux règlements.

**Votre contact : Marylène MIKEC** : 04 42 23 86 03  
m.mikec@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➤ Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur : [www.chambre-agriculture13.fr](http://www.chambre-agriculture13.fr) ou contactez-nous au 04 42 23 06 11

